

ABONNEMENT.

Saumur
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annuaire, la ligne 20 c.
 Réclames 50
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 JANVIER

Chronique générale.

Aveux.

« Les élections sénatoriales de dimanche ont ressemblé à celles du 5 janvier 1879 et à celles du 8 janvier 1882. Elles sont faites sous l'empire d'une loi nouvelle; mais elles ont donné les mêmes résultats. Il y a six ans, le nombre des sénateurs à nommer était de 82 : 66 républicains et 16 monarchistes ont été élus. Il y a trois ans, le nombre des sénateurs à nommer était de 79 : le parti républicain a emporté 66 sièges; les monarchistes coalisés n'en ont obtenu que 13. Dimanche, le nombre des sénateurs à nommer était de 87 : le scrutin du 25 janvier envoie au Luxembourg 20 monarchistes et 67 républicains. »

C'est le *Journal des Débats*, organe républicain, qui écrit ces lignes. Elles sont par cela même d'autant plus à remarquer.

Ce que le *Journal des Débats* ne dit pas, et ce que nous devons ajouter, c'est que, si la récente loi électorale n'eût pas bouleversé toutes les conditions du scrutin, n'eût pas réparti les députés sénatoriaux de la façon la moins logique et la plus arbitraire, le scrutin de dimanche eût été pour les conservateurs une véritable revanche des élections sénatoriales de 1882 et 1879.

Le *Télégraphe*, autre organe républicain, signale également les points noirs que le scrutin de dimanche lui fait apercevoir dans le ciel électoral :

« Il convient, dit-il, de tenir sérieusement compte des instructives indications du scrutin de dimanche. »

Il y a là un avertissement qu'il serait imprudent de négliger. Les affaires industrielles et commerciales sont dans le marasme; l'agriculture souffre; les finances de l'Etat en subissent le contre-coup, et, pour comble, elles sont lourdement grevées

par les frais des expéditions lointaines dont il paraît impossible de prévoir le terme.

« Voilà plus qu'il n'en faut pour inquiéter le pays et empêcher les hésitants de se rallier franchement à la République. »

Trente députés ont été nommés sénateurs aux dernières élections. La loi, on le sait, prescrit de combler dans un délai de trois mois les vacances qui se produisent à la Chambre. Le gouvernement se trouve donc placé dans l'alternative de faire des élections législatives au moment même où les pouvoirs de la Chambre vont expirer ou d'obtenir de la Chambre qu'elle prononce elle-même sa dissolution assez à temps pour procéder aux élections générales avant l'expiration de ce délai de trois mois. Il y aurait bien un autre expédient, si pitoyable d'ailleurs et si contraire à l'esprit de la loi qu'il a quelque chance d'être préféré. L'usage s'est établi en effet que les députés élus sénateurs ne déposent leur démission sur le bureau de la Chambre qu'après avoir vu leurs pouvoirs validés au Sénat. Celui-ci pourrait donc, en ajournant indéfiniment la validation des élections du 25 janvier, tirer le gouvernement de l'embarras où il se trouve actuellement.

Le ministère ou plutôt une partie du ministère a peur du scrutin de liste. Il est question de faire traîner en longueur la proposition Constant en faveur du rétablissement du scrutin de liste. M. Ferry aurait ainsi le loisir de préparer toutes ses ficelles parlementaires pour former une majorité disposée à maintenir le scrutin uninominal. Périssent les principes gambettistes plutôt que le pouvoir dictatorial accaparé par M. Ferry ! Mais que va faire en cette occurrence la faction opportuniste dont M. Waldeck-Rousseau a proclamé la résolution de faire triompher le scrutin cher à Gambetta ?

Ces graves divisions auront-elles pour résultat d'avancer les élections générales ou de les retarder ? Le désaccord est encore

plus profond. On assure que M. Ferry, voulant à tout prix diriger les élections générales dans le but de se préparer une plate-forme pour la candidature à la présidence de la République, est plus que jamais décidé à hâter la dissolution de la Chambre. Mais il rencontre une résistance inattendue d'un grand nombre de députés ministériels effrayés des résultats du scrutin du 25 janvier dans la région du Nord et de l'Ouest principalement. Si l'entente ne se fait pas, bon gré mal gré, l'ajournement indéfini des élections s'imposera. Nos amis politiques doivent donc mettre à profit un temps si précieux pour se préparer virilement à cette lutte d'où dépend le salut du pays.

Sur un seul point, il y aurait complet accord au sein du cabinet; chacun reconnaît la nécessité et les avantages particuliers de conserver son portefeuille. Le gouvernement est ébranlé; la majorité est en désarroi, des difficultés et des dissentiments de toute nature se multiplient. M. Jules Ferry a donc conjuré ses collègues de rester à leur poste, afin que le ministère puisse se présenter au complet devant les Chambres. Une seule défection et la chute du ministère serait une débâcle générale. Les membres du cabinet qui boudaient se sont donc laissés faire une douce violence. Donc, il n'est plus question, pour le moment, de démission ministérielle.

LA RENTRÉE DU SÉNAT.

Au Sénat, avant toute délibération, on devra procéder à la vérification des pouvoirs des 87 sénateurs qui ont été élus dimanche.

La Chambre haute a fait sa rentrée aujourd'hui 29, afin de donner aux préfets le temps de lui adresser les dossiers des élections. Ces dossiers, une fois parvenus à la questure du Luxembourg, seront, suivant l'usage, distribués entre les bureaux du Sénat, qui les examineront et nommeront les rapporteurs, sur les conclusions desquelles le Sénat statuera en séance publique.

Ce travail de validation occupera environ

deux ou trois séances, et l'on pense qu'à partir du 4 ou 5 février le Sénat pourra élever son bureau définitif et ensuite reprendre ses délibérations ordinaires.

Celles-ci recommenceront, on le sait, par la discussion du budget des dépenses de 1885 qui doit avoir la priorité sur tout autre débat, vu l'urgence.

Les crédits provisoires accordés au gouvernement ne s'appliquent, en effet, qu'aux trois premiers mois de 1885 et, par conséquent, le budget devra être définitivement voté le 31 mars prochain, faute de quoi on s'exposerait à recourir à de nouveaux douzièmes provisoires.

L'OPINION DE M. JULES FERRY SUR LES ÉLECTIONS.

M. Ferry se montre beaucoup moins satisfait que ses amis des élections sénatoriales de dimanche dernier. Il déclare que les renseignements les plus précis lui font craindre que là même où ses candidats viennent de l'emporter, le scrutin de liste donne la victoire aux candidats conservateurs ou à l'opposition radicale.

Dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Oise, notamment, tous les conservateurs seront élus; dans les Bouches-du-Rhône et la Seine, pas un seul opportuniste ne passera. Enfin, avec le scrutin de liste, M. Ferry craint d'être battu dans les Vosges. Ce n'est pas ce qui le préoccupe le moins.

LE PROSPÉRITÉ SOUS LA R. F.

En 1883, il avait été déclaré, dans le département de la Seine, 4,902 faillites. En 1884, le chiffre s'est élevé à 2,362, ainsi qu'il résulte de la dernière statistique officielle du tribunal de commerce.

Nos compliments au régime républicain et aux commerçants qui lui continuent leur appui et n'en ont pas encore assez de ce monstrueux état de choses.

86 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VI

LE VIEUX MICHEL (suite).

Le brigadier tordait sa moustache; les trois hommes l'entouraient en silence. La mère Mareau rentra dans la petite chambre froide qui faisait suite à la cuisine.

Les fermiers, sur l'ordre de Michel, restèrent en place, gardés par un gendarme.

Tout à coup Justin, qui, comme nous le savons déjà, avait d'excellents yeux, fit un signe au brigadier.

Celui-ci s'approcha.

— Brigadier, dit Justin, il y a encore un endroit que nous n'avons pas fouillé.

— Lequel ?

— Le grenier.

— C'est vrai; mais il n'y a pas d'escalier. C'est sans doute un grenier perdu.

— Non, brigadier. Voici la trappe.

— Mais pas d'échelle.

— Parce qu'on l'a enlevée. Rien n'est plus facile que d'en remettre une et d'aller voir.

— Tu as raison, Justin.

Et le brigadier s'avança de nouveau vers Mareau.

— N'iez-vous toujours, lui demanda-t-il, que Rouget soit caché chez vous ?

— Je ne sais pas où est Rouget, répondit le fermier.

— Eh bien, va chercher une échelle.

— Pourquoi ?

— Tu le sauras bientôt.

— Une longue échelle ?

— Non. Une petite échelle, pour aller au grenier. Celle qui sert à ouvrir cette trappe.

Comme il achevait ces mots, le vieux Michel aperçut clairement un mouvement de terreur chez le fils Mareau. Il lança un coup d'œil de triomphe à Justin.

Plus de doute. Rouget devait être caché dans le grenier.

Après une courte hésitation, Mareau sortit et revint avec une très-courte échelle qui n'atteignit pas à la hauteur voulue.

— Ah ! je ne sais pas, dit-il, s'il y a ici une échelle qui puisse aller juste à la trappe.

— Tu veux nous tromper, s'écria Michel. Où mettez-vous votre blé, votre foin ?

Mareau vit qu'il était pris; il retourna dans la

cour sans répondre, et rapporta l'échelle demandée.

— Enfin, dit le brigadier. Ce n'est pas trop tôt. Maintenant, montez, mes enfants, et saisissez le coquin.

Les gendarmes se regardèrent une seconde; aucun d'eux ne se souciait trop de risquer sa vie en montant cette échelle, car le poste était beau pour Rouget.

Le brigadier s'aperçut de cette hésitation :

— Ah ! vous avez peur, dit-il. Eh bien, c'est moi qui monterai. Je suis vieux, je n'ai ni femme ni enfants; si Rouget me tue, vous penserez à moi.

Justin s'avança :

— Mon brigadier, dit-il, j'ai une idée.

— Laquelle ?

— Venez un peu à l'écart.

Le brigadier et Justin s'éloignèrent de quelques pas. Justin dit quelques mots à l'oreille de Michel.

Celui-ci se mit à rire :

— Pas mal imaginé, dit-il.

Et se rapprochant de l'échelle, il fit signe au fils Mareau de venir à lui.

— Mon garçon, lui dit-il, tu vas monter le premier cette échelle, avec une lanterne pour éclairer le grenier.

Le fils Mareau frémit de la tête au pied. Son père s'avança :

— Pourquoi faites-vous monter mon fils ? demanda-t-il. Ce n'est pas son affaire d'aller cher-

cher Rouget, s'il est là.

— Non; mais c'est la mienne de le faire monter si je le veux. Taisez-vous et ne bougez plus.

Le fils Mareau alluma une lanterne, et gravit les premiers échelons. Le vieux Michel le suivit.

Tout en montant, le fils Mareau, qui tremblait de recevoir un coup de feu en arrivant à la trappe, disait à haute voix :

— Ah ! si Rouget est là, caché dans le grenier, il ne tirera pas sur moi. Je ne suis pas gendarme, moi.

— Tiens ! reprenait Michel, il pourrait donc être là, ce Rouget ! Nous allons rire, je crois, dans deux minutes !

Le silence le plus complet régna pendant quelques instants dans la ferme : le fils Mareau ouvrit la trappe et entra dans le grenier, ainsi que le vieux Michel. Rouget ne parut pas.

Le grenier du Centre était vaste; il se divisait en deux compartiments, séparés par une cloison et une petite porte. On passait par cette porte du grenier à foin dans le grenier à blé. Celui-ci renfermait aussi une petite trappe qui donnait sur la chambre de la mère Mareau.

Pendant que le vieux Michel fouillait le foin du premier grenier, éclairé par la lanterne du fils Mareau, et que les gendarmes restés en bas gardaient un profond silence et s'attendaient à entendre à tout instant un coup de fusil, Rouget, pro-

UNE ÉLECTION OPPORTUNISTE.

On raconte à la *Patrie* ce moyen ingénieux, mis en œuvre par un candidat sénatorial opportuniste d'un département de l'Ouest.

Le truc n'a pas un caractère moral bien édifiant, mais il offre des chances de succès un peu parlantes.

La veille du scrutin, le candidat ayant acquis la certitude que vingt délégués environ lui étaient hostiles, s'appliqua à les rencontrer isolément, et, prenant chacun d'eux à part, lui tint à peu près ce langage :

— Je commence à croire que j'ai eu tort de poser ma candidature... Tenez, je vous prie cent francs que je ne serai pas élu !

Le lendemain, les délégués s'étaient arrangés de façon à gagner l'enjeu du pari ; et le candidat opportuniste passait avec 18 voix de majorité.

Cette nouvelle découverte n'a coûté que 2,000 francs à son inventeur.

Voilà un système perfectionné.

Un mot grave dont nous garantissons l'authenticité, lisons-nous dans les *Nouvelles*, a été dit, hier, par un officier général que les républicains ne peuvent accuser d'hostilité systématique contre les successeurs et disciples de M. Gambetta. On parlait du désarroi de nos arsenaux et de la désorganisation de nos cadres : « Hélas ! dit-il, j'ai vu tout cela de près. C'est pire que pendant la campagne du Mexique. »

L'ENTENTE AVEC L'ALLEMAGNE.

Parlant des relations de la France et de l'Allemagne, le *Times* s'exprime ainsi :

« Ou bien M. Jules Ferry ne fait pas grand cas de la collaboration du prince de Bismark, ou bien il ne sait pas faire la distinction entre ce qui est un jeu et ce qui est sérieux.

» Non content de ses succès en Égypte, oubliant combien ils sont dus à l'aide prêtée par l'Allemagne, M. Ferry a osé contre-carrier le chancelier dans la question du Congo et du Niger.

» En ce qui concerne le Niger, la politique allemande n'a pas été soutenue par la France.

» Quant au Congo, nous avons des raisons de croire que la France a conclu, avec le Portugal, un traité par lequel l'estuaire du fleuve se trouve partagé entre ces deux puissances.

» Sans tenir compte des travaux de la Conférence de Berlin, le Portugal reconnaît la souveraineté française sur les territoires situés au nord et jusqu'à l'embouchure du fleuve ; la France ratifie les prétentions du Portugal sur toute la côte jusqu'à la rive sud du fleuve.

» Les autres puissances prendront-elles en considération ces dons mutuels d'une chose qui n'appartient à aucune des deux puissances qui ont signé ce traité ? C'est là une autre question.

» Il est peu probable que le prince de

fondement endormi, était étendu sur une botte de paille dans le second grenier.

Le pauvre homme, fatigué par tant de courses et tant d'émotions, rêvait qu'il retrouvait enfin la liberté, que sa condamnation à mort était rapportée, qu'on déchirait les affiches et qu'il reprenait sa vie ordinaire. Ses enfants, heureux de sa délivrance, lui assaient au cou, sa femme pleurait de joie, et lui-même ne pouvait contenir ses larmes d'attendrissement. Ses premiers actes de liberté étaient d'aller voir le malheureux Jaberg, de Précigné, et de présenter ses excuses à Ravelle et à Peanegat. Puis il revenait s'asseoir à la petite maison des Galz, veillait son vieux père, le soignait avec tendresse et lui fermait les yeux....

Tout à coup la trappe de son grenier se souleva : en une seconde, Rouget se dressa sur ses pieds et saisit son fusil, en oubliant son beau rêve.

— Partez ! partez vite, Rouget ! disait une voix qui venait d'en bas.

Et à côté, une autre voix railleuse et forte s'élevait :

— Es-tu là, Rouget ? Livre-toi, ou je t'embroche comme un poulet !

Les cheveux de Rouget se dressèrent sur sa tête.

— Le vieux Michel ! s'écria-t-il, à deux pas de moi ! Je suis perdu !

En un bond, le braconnier s'élança vers la trappe de son grenier, l'ouvrit sans bruit, et aperçut

Bismark supporte docilement d'être traité ainsi. L'accord de la France et de l'Allemagne est donc quelque peu endommagé. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le *Gaulois* adresse au gouvernement une question qui ne peut rester sans réponse :

« Où est le transport le *Bien-Hoa* ? Nous avons déjà, il y a un mois, demandé des renseignements sur ce navire ; au bout de trois jours, le ministre de la marine a pu nous répondre que le *Bien-Hoa* était mouillé à Saïgon depuis une semaine.

» Cette escale prolongée nous avait paru assez bizarre. Ce qui nous semble bien plus extraordinaire aujourd'hui, c'est de n'avoir vu nulle part de dépêche annonçant le départ du *Bien-Hoa* de Saïgon.

» Serait-il donc vrai que ce transport aurait été mis en quarantaine le 23 décembre dernier à Saïgon, en raison de l'épidémie qui sévissait à bord et sur le caractère de laquelle nous ne voulons pas insister ? »

La situation du corps expéditionnaire, au Tonkin et à Formose, devient chaque jour plus difficile. Cette situation, déjà très-fâcheuse en elle-même, devient singulièrement grave par la mesure que vient de prendre le gouvernement britannique pour ses ports de l'Extrême-Orient. On sait qu'elle interdit à nos navires de se réparer et de s'approvisionner en charbon ou en vivres dans ces places où, jusqu'à présent, ils allaient, par la force des choses, constamment s'adresser. Comme un malheur n'arrive jamais seul, le Japon — en qui, avec leur perspicacité ordinaire, nos gouvernants avaient compté trouver un allié militant contre la Chine — a déclaré qu'il se conformerait aux dispositions prises par l'Angleterre.

Pour se procurer les ravitaillements indispensables, les mille choses dont une flotte a constamment besoin, nos vaisseaux sont désormais obligés d'aller courir jusqu'à Saïgon ; or, Saïgon est à douze journées de Kelung ! Et encore trouvent-ils à Saïgon ce qui leur est nécessaire ; les gouvernants, dont on connaît la prévoyance, ont-ils approvisionné Saïgon comme il convenait ?

Voilà où nous en sommes au lendemain des élections sénatoriales. Par surcroît, nous devons nous attendre à ce que nos gouvernants voient, dans les scrutins sénatoriaux, une résignation du pays à leur politique et, en conséquence, ne s'y obstatent, ne s'y enfoncent plus que jamais.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les explosions de dynamite qui viennent de se produire à Londres soulèvent l'indignation du monde civilisé ; de tels crimes commis de sang-froid vont absolument contre leur but, si but il y a, et ne peuvent qu'amener une répression aussi

au-dessous de lui la femme Mareau qui tenait encore à la main la perche avec laquelle elle avait soulevé la trappe pour l'avertir du grand danger qu'il courait.

— Rangez-vous, maîtresse Mareau, dit Rouget. Je vais me laisser tomber.

— Garde-t-en bien, Rouget. Les issues sont gardées de tous côtés par les gendarmes.

— Alors, dites-moi par où fuir ?

— Je n'en sais rien.

— Malédiction ! Je suis pris. Mais avant qu'on me saisisse, le vieux Michel aura dit son dernier mot. Et Rouget, refermant la trappe, s'approcha de la porte de communication, et par une fente, aperçut le brigadier qui achevait de bouleverser les bottes de foin, et dont la fureur augmentait d'instant en instant.

— Il n'est pas là, le braconnier maudit, disait-il entre ses dents, mais je le trouverai tout à l'heure, dans l'autre grenier.

Le fils Mareau, tenant toujours sa lanterne, pâle comme un spectre, ne disait mot.

Rouget arma lentement les deux chiens de son fusil, et se plaça à côté de la porte.

Quelques secondes s'écoulèrent... Rouget leva les yeux vers la toiture, et aperçut quelques étoiles qui brillaient au ciel.

Cette vue lui inspira subitement une pensée.

Il passa son fusil autour de son épaule, en ban-

severe que méritée. La justice suivra son cours, mais il n'est pas inutile de faire observer que, même parmi les sectaires qui sont à l'abri de tout danger à New-York, quelques-uns se prononcent pour l'ajournement de l'œuvre de destruction, car ils espèrent qu'après ce qui s'est passé, le gouvernement anglais serait enfin disposé à donner à l'Irlande un Parlement séparé.

Certes, ce n'est pas par de semblables moyens qu'on arrivera à obtenir cette réforme, et l'immense majorité des Irlandais eux-mêmes repousse certainement la propagande par la dynamite.

Justement, M. Parnell vient de prononcer à Cork un discours sur la question du Parlement irlandais ; mais ce n'est pas par la violence que M. Parnell espère arriver au succès. Le chef du parti national irlandais compte sur les cinq cent mille nouveaux électeurs ; il veut qu'on s'efforce de tirer du présent tout le parti possible, sans engager l'avenir, et en laissant aux générations futures le soin d'obtenir toutes les libertés que certains voudraient conquérir dès aujourd'hui. Ces sages paroles ne seront probablement pas du goût des énergumènes irlandais des États-Unis.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 janvier.

Les nouvelles font complètement défaut aujourd'hui, et malgré cela l'ensemble de la cote accuse des tendances hésitantes.

Les rentes françaises ont un marché peu mouvementé, qui se traduit par la baisse de 3 0/0 à 79.75 et celle du 4 1/2 à 109.85, l'amortissable gagne 5 centimes à 84.67.

Le marché du Crédit Foncier manque d'animation, cependant ses actions restent bien tenues à 1.318. Les obligations de cette société ont aussi une allure excellente.

La Banque de France se tient à 5,150. Les actions de la Banque d'Escompte se maintiennent à leurs cours de la veille à 550.

On échange la Banque de Paris à 730 fr. La Société Générale a un marché toujours très-ferme.

L'action Rio-Tinto a des tendances très-satisfaisantes qui se changeront en un vil mouvement de hausse aussitôt que notre place aura trouvé toute son activité.

Le Crédit Mobilier Espagnol vaut 143 fr. Les Chemins Méridionaux montrent une grande solidité à 663.75, ce qui nous fait croire que cette valeur ne tardera pas à gagner du terrain.

Le Suez est en reprise à 1,358. Le cours de 97.40 est maintenu par l'Italien, avec de bons achats.

Nos Chemins sont calmes et se négocient à : Nord à 1,688 et Midi à 1,165.

Chronique militaire.

Les commandants de corps d'armée, réunis en commission de classement, ont terminé leurs travaux.

Le général Boulanger, commandant la division d'occupation de Tunisie, renseignera à bref délai le ministre de la guerre sur les disponibilités dont on pourrait tirer parti.

Le port de Rochefort est désigné comme

doulière, et arracha prestement quatre ou cinq lattes à moitié pourries. Les ardoises tombèrent à ses pieds, et un trou se forma de la largeur d'un homme.

Aussitôt Rouget, saisissant les poutrelles, s'éleva à la force des poignets et passa tout entier par l'ouverture, qui donnait sur le jardin, vers le nord.

Au même instant, le vieux Michel ouvrait bruyamment la porte.

Le brigadier avait entendu du bruit et s'était précipité de ce côté, le fusil à la main.

Le fils Mareau le suivit, tremblant de tous ses membres.

Rouget n'était plus là : on voyait encore la place où il avait dormi.

— Mille tonnerres ! s'écria le brigadier en s'arrachant les cheveux.

Le vieux Michel aperçut tout d'abord la trappe, et courut l'ouvrir :

— Êtes-vous là, Justin ? cria-t-il.

— Oui, mon brigadier, répondit le gendarme en venant se placer au-dessous de la trappe.

— Vous n'avez rien vu ?

— Non.

— Où est-il donc ? Je ne le trouve pas : le coquin est bien caché.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

centre d'examen pour les épreuves orales que doivent subir, en 1885, les sous-officiers d'infanterie de marine, candidats à l'École de Saint-Maixent. Ces examens commenceront le mercredi 18 février.

La commission sera composée de MM. le général Alayron, le lieutenant-colonel Frey, le chef de bataillon Juville, les capitaines Messager et Oberbof.

Les sous-officiers candidats des trois autres régiments devront être rendus à Rochefort le 17 février.

Par décision ministérielle du 22 janvier :

M. de Lallemand du Marais, sous-lieutenant au 12^e dragons, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division Lewal, ministre de la guerre.

M. Saunac, sous-lieutenant au 4^e dragons, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division Lewal, ministre de la guerre.

Par décision ministérielle du 26 janvier :

M. Haentjens, lieutenant au 2^e dragons, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général des Roys, commandant la 4^e brigade de cavalerie.

Par décision ministérielle du 24 janvier 1885, M. de Montfort, lieutenant-colonel au 23^e dragons, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire du comité consultatif de la cavalerie pendant la session de 1885.

Suivant le *Figaro*, le général de Galliffet, qui arrive le mois prochain au terme de son commandement, a demandé à être relevé non-seulement du commandement d'un corps d'armée, mais même des fonctions de membre du comité de cavalerie ; il conserverait seulement l'inspection. Cette décision est uniquement due à des raisons de santé ; le général de Galliffet souffre ; en effet, beaucoup de la blessure qu'il a reçue au Mexique.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

La première réunion en 1885 des Courses de Verrie aura lieu le dimanche 19 avril.

Six prix, comprenant 6,400 fr. et trois objets d'art, seront courus dans cette journée, dont nous publierons le programme détaillé.

Lundi 20 avril, Tir aux pigeons ; mardi 21 avril, Rallye-Paper.

Le deuxième jour des courses de Verrie est fixé au dimanche 5 juillet. — Le Tir aux pigeons aura lieu le lundi 6 et le Rallye-Paper le mardi 7 juillet.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un deuxième Concert dans les salons de la Mairie, mercredi 4 février, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie : Musique municipale.
2. Fantaisie de Servais, pour violoncelle : M. WEBER.
3. Grand air du *Chalet*, chanté par M. X., de Tours.
4. Chansonnette, par M. MARLIAC.
5. *Le Droit du Seigneur*, ouverture : Musique municipale.
6. A) *Une Larme*, romance pour violoncelle : M. WEBER.
B) *Tarentelle*, romance pour violoncelle : M. WEBER.
7. Scène et stances de *Lakmé*, par M. X.
8. Chansonnette, par M. MARLIAC.
9. *Le Cœur et la Main*, fantaisie : Musique municipale.

Le Chef de musique, V. MEYER.

UNE BONNE HISTOIRE.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : « De tous les délégués sénatoriaux de Maine-et-Loire, le seul qui soit passible de l'amende de 50 fr. réservée aux électeurs abstenus sans motif valable, c'est l'ami intime de M. Maillé... M. Mercier, conseiller municipal d'Angers. »

M. Mercier est arrivé pour déposer son bulletin dans l'urne, lorsque le scrutin était déjà clos.
 » Va-t-on poursuivre le délinquant ? »

CHINON.

Un accident de voiture, suivi de mort, a eu lieu ces jours-ci à Chinon. Le sieur Jean Moreau, âgé de 63 ans, ancien facteur, se rendait à Cissais dans une voiture. Au moment du passage du train de Loudun, son cheval eut peur, la voiture versa et le malheureux roula sur le sol. La tête avait porté sur une pierre. Il était mort.

NANTES.

Le conseil municipal de Nantes s'est réuni mardi pour procéder à l'élection du maire.

La séance a été tumultueuse. La lecture du procès-verbal a été à chaque instant interrompue par le bruit que faisait le public.

M. Colombel, maire démissionnaire, a été réélu maire par 24 voix sur 33 votants ; 44 bulletins blancs, 1 bulletin nul.

En prenant place au fauteuil, M. Colombel remercia la majorité du Conseil de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de lui donner ; il déclare qu'avant tout et par-dessus tout il s'occupera des intérêts de la ville.

Quelques applaudissements se font entendre, mêlés aux éclats de rire partant de l'intérieur.

M. Colombel rappelle au public que toutes les marques d'approbation et d'improbation sont interdites ; il menace de faire évacuer la salle si les assistants n'écourent pas en silence ; il déclare qu'il fera respecter l'ordre à l'intérieur de la salle comme au dehors.

Tout l'ancienne municipalité a également été réélue. M. Colombel avait donné sa démission parce qu'il était en désaccord avec les comités radicaux au sujet de la nomination du receveur municipal. Il a déclaré, en reprenant possession du fauteuil, qu'il avait reconquis sa liberté.

Cette déclaration qui signifiait que les comités avaient été battus a produit une vive sensation dans le nombreux auditoire.

Les conseillers municipaux de droite n'ont pas voulu lever la séance avant de protester contre le budget de 1884 qui n'est pas encore voté, et celui de 1885, qui n'est pas encore déposé.

INEPTIE D'UN FONCTIONNAIRE.

On écrit d'Onnay-sur-Odon (Calvados), en date du 21 janvier, au Radical :

« Aujourd'hui avait lieu ici le tirage au sort des jeunes conscrits de la classe 1884. Les dix-neuf communes du canton produisaient un contingent de 80 hommes. Mais le bureau, qui était présidé par M. Ernest Leblond, sous-préfet de l'arrondissement de Vire, n'a trouvé en récapitulatif que 70 conscrits — 70 numéros ont été versés dans l'urne, et quand les opérations du tirage se

sont trouvées près de finir, le bureau s'est aperçu qu'il manquait 10 numéros.

» Alors on a versé dans l'urne les numéros 71 à 80 qui se sont trouvés dévolus aux dix derniers conscrits des communes de Mesnil-Auzouf et Saint-Georges-d'Aunay. A ce moment les jeunes gens ont protesté avec indignation contre un pareil mode de procéder, et ont fait rédiger, séance tenante, une protestation qu'il adressent ce soir même au ministère de l'intérieur, afin de faire annuler les opérations de ce tirage au sort. »

Il suffit de signaler ce fait pour montrer quelle ineptie et quelle désinvolture les agents de M. Waldeck-Rousseau apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

On signale l'anomalie suivante existant dans le service des postes, article : « Papiers d'affaires, plans, etc. »

On y lit : « I. Service international : longueur des envois, sans limite ; II. Service intérieur de la France : longueur maxima, 45 centimètres. »

On se demande pourquoi, puisque la poste française peut recevoir pour l'étranger ce genre de colis d'une longueur quelconque, elle ne peut les recevoir pour le service intérieur.

Les amateurs de Tripes à la Mode de Caen trouveront à l'ÉPICERIE CENTRALE celles préparées « à la Petite Normande », rue de la Grande-Truanderie, à Paris, — qui sont les plus estimées. La boîte, depuis 0 fr. 80, 1 fr. 20 et 2 fr. 25. — Ce produit tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé au moment de servir.

Faits divers.

Il est assez curieux de constater que cette année 1884 qui vient de finir nous a presque ramené les modes de 1784.

A cent ans de distance, les femmes se grossissent par derrière tout autant et de la même façon.

Au commencement de cette année 1784, M^{lle} Clairon, qui n'aimait pas les paniers, parut sur la scène et joua en robe plate.

Ce fut fini ; M^{lle} Clairon n'en voulant plus, les paniers tombèrent. Mais on les remplaça par cette tournure que nous voyons s'épanouir de nos jours.

On l'appela « bouffante », « ébaubie », et d'un autre nom assez lesté que M^{lle} de Genlis a assigné dans ses mémoires.

Vers la fin de l'année parut la robe à la « harpie », qui dévora brusquement toutes les autres modes.

On avait, paraît-il, trouvé au Chili un monstre ayant deux cornes, des ailes de chauve-souris, des cheveux et une figure humaine. Le portrait en fut gravé et chacun s'habilla à la « harpie ».

Hoffmann, rédacteur du journal les Petites Affiches, imprima cette épigramme :

A la harpie tout va se faire :
 Rubans, lésives et bonnets ;
 Messames, votre goût s'éclaircit.
 Vous quittez les colifichets
 Pour des habits de caractère.

Un médecin éminent de Londres, consulté sur la valeur comme médicament du FER BRAVAIS, écrit :
 « J'ai employé d'une façon très-étendue, tant dans mes différents dispensaires que dans ma clientèle, le FER BRAVAIS, et je l'ai administré dans des cas où le fer n'aurait pu être pris sous aucune autre forme. C'est la meilleure préparation ferrugineuse que j'aie rencontrée jusqu'à ce jour. »

CONSEILS ET RECETTES.

CRESSON FRAIS. — Voulez-vous toujours avoir du cresson frais sur la table ? Prenez des assiettes à soupe ordinaires ; mettez sur chacune d'elles un morceau de flanelle blanche découpé en rond et dépassant un peu le bord de l'assiette. Versez de l'eau jusqu'à complète imbibition de la flanelle sur laquelle vous semez alors des graines de cresson. En trois jours vous aurez de la verdure pour orner la table, et, deux jours après, vous pourrez faire avec des ciseaux la cueillette du cresson ; il n'est pas de culture plus économique, puisqu'elle ne nécessite ni vase, ni terre, ni fumier, et que le morceau de flanelle peut servir plusieurs années.

M. MARCEY-CROSSE, médecin-dentiste diplômé à Londres et en Amérique, établi à Angers, 20, rue d'Alsace, viendra à Saumur se mettre à la disposition du public.

Il apportera, avec les inventions des Ecoles de Londres et de New-York, son expérience des procédés nouveaux de l'art dentaire.

Il sera, les vendredi et samedi, 30 et 31 janvier, installé à l'hôtel Budan, à la disposition de ceux qui auront besoin de ses services.

Consultations de 9 heures à 5 heures.

Procurez aux autres les bienfaits que nous avons éprouvés. — Aux grands Prés par Bains, le 30 avril 1884. — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille. Je viens vous remercier pour votre Tisane Américaine des Shahers que ma mère a employée avec succès pour des rhumatismes dont elle était atteinte depuis longtemps. J'ai ressenti moi-même les bons effets de votre Tisane que j'ai employée pour combattre des troubles de l'estomac qui m'occasionnaient de fréquentes migraines et un mauvais goût dans la bouche. J'ai résolu de publier ces fameux remède, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quelques brochures que je remettrai à mes parents et amis, afin de leur faire connaître le remède le plus efficace contre toutes ces maladies si répandues dans les campagnes. Recevez, etc. J. Diolez. (Prix 4 fr. 30 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

LECONS DE DANSE

M. Ed. BÉRTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honorer de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

Théâtre de Saumur

TOURNEE ARTISTIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
 Par traité spécial et exclusif
 TAILLEFER, directeur. — L. MONTI, administrateur.

JEUDI 29 janvier

Une seule représentation du grand Succès Parisien
 Avec le concours des principaux Artistes des théâtres de Paris :

M. PLET, du Palais-Royal ; M^{lle} Pauline LUIGINI, des Bouffes-Parisiens ; M. HOWEY, du Vaudeville ; M^{lle} PROTAT, de l'Ambigu ; M^{lle} DISKA, du Palais-Royal ; M. CHAMBLY, du Palais-Royal ; M. LAGRANGE, de Cluny ; M^{lle} Alice BRUNET, de l'Odéon.

Le Voyage au Caucase

Pièce en 3 actes, de MM. E. Blavet et F. Carré,
 Représentés pour la première fois au théâtre de la Renaissance, le 3 décembre 1884.

DISTRIBUTION :

Chapuzot.....	MM. Plet.
Shamyl.....	Howey.
Durandau.....	Chambly.
Célestin.....	Lagrange.
Devornik.....	Ragnard.
Itzochik.....	Duriez.
Un garçon de chez Potin.....	Briant.
Kadoudja.....	M ^{lle} Pauline Luigini.
M ^{lle} Chapuzot.....	Protat.
Léonie.....	Diska.
Troïka.....	Alice Brunet.
Slangenka.....	Raymonde.

On commencera par :

AVOUÉ ET TÉNOR

Comédie en 1 acte, de MM. E. Blavet et F. Carré.

Distribution : M^{lle} de La Tour-Penchée, M^{lle} P. Luigini. — Le petit clerc, M^{lle} Alice Brunet. — Saulillard, M. Howey.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 29 janvier.

Le Petit Abbé, pièce en 1 acte.
 Le BARBIER de SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil Blaze, musique de Rossini.

Vendredi 30 janvier.

Le VOYAGE au CAUCASE, pièce en 3 actes, de MM. Emile Blavet et Fabrice Carré.

Samedi 31 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'André.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an ; terme moyen. »
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

82 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

Le soir suivant, lady Haberdash donna l'ordre au garde de tenir ouverte la grille de la propriété. Je la franchis. D'une des allées, la noble dame me fit signe que Marielle était à la Fontaine aux Colombes, de poursuivre mon chemin. Je la rejoignis sous la charmillle. Un grand changement s'était opéré en elle depuis la veille ; ses joues décolorées se rosaient d'une teinte fugitive : ses mains brûlaient.

Il y avait eu fête au château le matin. La comtesse promettait un héritier au comte Ferruchi. Un héritier à une famille noble, c'est un prince royal à une nation. La joie fut générale, Ferruchi dans l'allégresse. On décora les tours du château des bannières et des oriflammes seigneuriales des Méa, le chapelain célébra la sainte messe en public, les tenanciers, en don de joyeuse nouvelle, eurent remise d'une année de fermage, les pauvres d'abondantes aumônes : du pain et des viandes furent dis-

tribué toute la journée aux paysans nécessiteux.

Les diverses cérémonies et les plaisirs fatiguèrent Marielle.

D'une voix affaiblie, déchirante à entendre, elle me recommanda d'embrasser ma mère, Noël, Fanchonnette et ses amies de Bretagne pour elle, puis elle me demanda de la charger de mes souvaire à mon père et à nos parents qui sont au ciel. Ses adieux me brisaient. Nous allâmes à la fontaine. Je soutenais Marielle chancelante.

— Vil manant ! s'écria quelqu'un derrière nous, oses-tu porter une main infâme sur ma fille !

— Duchesse, résistez, nous sommes à vous ! cria une autre voix furieuse.

— Sainte Vierge, mon père ! mon mari ! murmura Marielle, qui perdit connaissance de terreur.

Je me retournai, pressant la jeune femme contre ma poitrine : j'étais en face du comte et du duc courroucés. Nous nous mesurâmes du regard.

Il y eut un silence de stupeur.

— Vous ici, Olivier de Kerrilis ! fit le comte pétrifié d'étonnement.

— Misérable lâche ! s'écria le duc irrité de l'inaction de son beau-père, à laquelle il ne comprenait rien, laisse cette femme, ou je te brule la cervelle.

À l'épithète de misérable lâche, mon sang bouillonna, je fus pour m'élançer, un roudissement de Marielle me calma.

— Monsieur le duc, Monsieur le comte, dis-je

d'autorité, pas un mouvement, pas une parole, l'ange de l'éternité plane sur nous.

Les deux hommes demeurèrent immobiles.

Marielle recouvrait sa connaissance, mais elle avait l'agonie aux lèvres.

— Adieu, mon père ! Adieu, Andréa ! Olivier ! prononça-t-elle.

Et, nous souriant, elle referma les yeux. Un spasme l'ébranla, ses blanches mains jointes se détachèrent, le poids de son corps s'alourdit, et sa belle tête s'affaissa sur mon épaule comme une fleur fauchée.

— Ma fille ! ma fille ! s'écria le comte sortant de sa stupeur.

— Monsieur le comte, dis-je au malheureux père, votre fille vous a obéi jusqu'à la mort, comme vous le lui commandiez, son devoir est rempli, elle est au ciel !...

— Marielle morte ! s'écria le duc désespéré ; Mensonge ! mensonge !

Il se précipita pour m'arracher de force le cadavre, que je déposai sur le balustrade de marbre de la fontaine.

— Duc, lui dis-je tristement, on ne dispute pas Marie à Dieu. Son âme lui appartient ; seul, il peut me rendre le cœur qu'elle m'avait donné ; quant à ce corps, il est à vous, je vous l'abandonne, le voilà !...

Et le bras étendu vers la jeune femme, je la lui montrai et disparus.

.....
 A de tels désespoirs, quelles consolations humaines offrir ?

Sans foyer, sans amour, sans avenir social, je vins m'établir dans cette flûte, où je me rends utile à mes semblables.

Dieu est juste, Dieu est miséricordieux ; j'attends qu'il m'accorde là-haut le bonheur promis aux élus et aux séparés sur la terre : l'union éternelle des âmes qui se sont aimées ici-bas, dans l'amour infini de leur Auteur !...

AUGUSTA COUPEY.

FIN.

La SEMAINE ILLUSTRÉE, ancien Messenger de la Semaine (30^e année), est une revue élégante, littéraire et instructive. Sous la direction de M. Armand de Bonville ; notre ancien confrère de l'Union, elle reste fidèle aux grands principes politiques et religieux. La finesse de ses gravures, l'intérêt de ses romans choisis avec soin en font un charmant cadeau d'étrangers. Rappelons que la Semaine illustrée publie en ce moment MORTURI, œuvre de l'écrivain polonais, Kraszewski, encore inédite en France.

S'adresser à M. OUBIN, éditeur, 17, rue Bonaparte, Paris. Un an, 12 fr. ; départements, 14 fr. Deux beaux volumes par an.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

A LA PERRIERE, commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Le DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 1885 et jours suivants, à midi très-précis, Par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra:

Salles à manger, salon, vieux meubles, chambres à coucher, bureaux, Bibliothèque, plusieurs ouvrages, batterie de cuisine, linge, argenterie, bijoux, voitures (duc et phaéton), harnais, chevaux, piano, caisse, coffre-fort, vaisselle, verrerie et quantité d'autres objets.

La vente aura lieu au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2, Avec cour, remises et vastes servitudes

UN JARDIN

Clos de murs, Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉ, propriétaire à Bagnoux. (91)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Pour cause de changement de domicile,

UNE MAISON

Propre au commerce

Située rue du Portail-Louis, 34.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, qui l'habite.

M. P. FOUCHÉ a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'à partir du 1^{er} février prochain il prend la suite d'affaires de la maison F.-G. DROUOT, rue d'Orléans. (75)

ADJUDICATION AMIABLE

Le samedi 31 janvier 1885, à 1 heure,

En l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

Sise à la Pierre-Couverte, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec 63 ares environ de terre et vigne y attenant.

Appartenant aux époux Tirebois-Agoulon.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, successeur de M^e GOUTARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^{er}. UNE CLOSERIE, nommée la Mémerie, située au canton des Roches, commune de Neuillé, consistant en : Bâtimens d'habitation, comprenant trois chambres à cheminées, greniers au-dessus; bâtimens d'exploitation, comprenant deux toits à porcs, une écurie et un cellier en appentis derrière la maison d'habitation et diverses pièces de terre en terre labourable et vignes;

Le tout contenant environ 2 hectares 69 ares 20 centiares;

2^{es}. Divers morceaux de terre et vigne, situés communes de Neuillé et de Vivy, contenant ensemble 1 hectare 36 ares 28 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire, ou à M. Constant GIRARD, boulanger à Vivy; et, pour traiter, à M. GIRARDIER, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lévéés. (74)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A VENDRE

UN CHEVAL

11 ans, Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE: Garde pour propriété vignoble, soigner le cellier. Inutile de se présenter sans antécédents et bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assuré dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

GRAND BAZAR DU PROGRÈS

Envois franco.

Tire-moineau sans feu à 25 m. 3.60
 Microscope gross' 500 fois... 1.95
 Rossignol automatique chant... 1.95
 Appareil p' imp' sans presse. 1.75
 Soufflet élect. allume charb. imt. 1.95
 88 chans. nouv. (noces, bapt.) 1.50
 75 chans. com. (parlé musique) 1.50
 Accordéon son doux, puissant (nouveau)..... 4.75
 Catalogue (envoi grat. sur demande).
 RIGAUD, rue Brise-Miche, 10, Paris.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Ragneux, près Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.

ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poisons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatinées et dures que l'on a fait pour les malades, telles que: Pastilles, Capsules, Perles, Régimes, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons du D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX: la Boîte 1 fr. 75, la Demi-Boîte, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D^r GRAMONT, à Saumur, pharm^e GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharm^{ies}.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaignons à recommander spécialement: La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes:

Educational, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature en livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapissierie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Economie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes): 6 fr. — Étranger: 7 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale: 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes): 10 fr. — Union postale: 12 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures: 18 fr. — Union postale: 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures colorées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^{lle} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VIRON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes colorées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes

NE REVENDRA QU'À 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FATARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 1/2 %	79 65	79 75	Est	788 75	787 50	Obligations.			Gaz parisien	518	518 25
3 % amortissable	81 70	81 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1365	1365	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	519	Est	378 25	380
3 % (nouveau)	105 95	106 25	Midi	1168 75	1165	— 1865, 4 %	528 75	528 50	Midi	377 25	378
4 1/2 % (nouveau)	169 90	169 85	Nord	1660	1656 25	— 1869, 3 1/2 %	407	407	Nord	388	385
Obligations du Trésor	510	510	Orléans	1357 25	1350	— 1871, 3 1/2 %	394 50	393 50	Orléans	382	380 25
Banque de France	5150	5150	Ouest	855	855	— 1875, 4 %	590	518	Ouest	377 50	377
Société Générale	488 75	485	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1550	— 1876, 4 %	319	518	Paris-Lyon-Méditerranée	380	379 50
Comptoir d'escompte	998 75	998 75	Canal de Suez	1950	1955	Bons de liquid. Ville de Paris	527	525 50	Paris-Bourbonnais	383	383
Crédit Lyonnais	540		C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	460	460	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1317 50				Oblig. foncières 1879 3 %	454	453			
Crédit mobilier	268 75	270				Oblig. foncières 1883 3 %	359 50	359 25			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTEUIL-BELLAY							MONTEUIL-BELLAY — SAUMUR							
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	8 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 59	5 04	8 30	11 10	
Chacé-Varrains	6 15	7 39	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46		
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 33	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 19	10 26	2 16	5 38	8 54		
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 53	9 28	1 46	4 27	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 59	

SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS					THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR						
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.		
Saumur. (départ)	8 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37	
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 09	9 45	1 52	5 04	8 30
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTEUIL — POITIERS venant d'Angers.				POITIERS — MONTEUIL allant à Angers.			
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil	7	1 55	8 25	Poitiers	5 50	12 50	6 10
Loudun	8 20	3 51	9 53	Neuville	6 28	1 28	7 08
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 58
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52	9 18
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 28
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7